

Bref aperçu

Date de création du fonds : Juillet 2010

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 461,3 M\$

Rotation du portefeuille : 8,99 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
R	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 \$, 500 \$ par fonds	75/75	2,43 %	10,92 \$	6 329 731
S	Oct. 2017	Dépôt initial de 10 000 \$, 500 \$ par fonds	75/75	1,36 %	11,17 \$	74 500

Dans quoi le fonds investit-il?

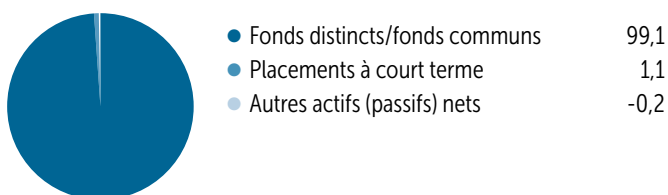
Ce fonds distinct investit principalement dans des unités d'autres fonds distincts de l'Empire Vie. La composition cible de l'actif du fonds est de 80 % dans le FPG d'actions Élite de l'Empire Vie et de 20 % dans le FPG d'obligations de l'Empire Vie.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS [†]	%
FPG d'actions Élite de l'Empire Vie - catégorie F	80,0
FPG de valeur américaine de l'Empire Vie - catégorie F	31,6
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,2
Banque Toronto-Dominion	2,4
Banque Royale du Canada	2,3
Brookfield Asset Management Inc. - A	2,3
Banque Royale du Canada 1,700 % 2 janv. 2020	2,1
Keyera Corporation	1,9
Gouvernement du Canada 1,650 % 23 janv. 2020	1,9
Bons du Trésor canadien 1,646 % 5 mars 2020	1,9
Banque de Montréal	1,8
FPG d'obligations de l'Empire Vie - catégorie F	19,1
Banque Royale du Canada 1,700 % 2 janv. 2020	1,1
Total	100,2

Nombre total de placements : 3

[†] En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)



Quel est le degré de risque?



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu, souhaite investir principalement dans des actions et des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

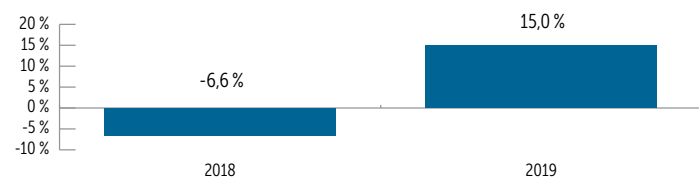
Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie R du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 17 octobre 2017 détient 1 071 \$ le 31 décembre 2019. Ce montant correspond à une moyenne de 3,2 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Nous imputons des frais (frais Catégorie Plus) pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais Catégorie Plus.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Sans frais	Aucuns frais de vente.	<ul style="list-style-type: none">• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités.• L'Empire Vie verse une commission à votre conseiller.• Aucuns frais de retrait.• Aucuns frais pour les virements.	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none">• Vous choisissez le taux avec votre conseiller.• Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.• Aucuns frais de retrait.• Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.	
Frais de vente différés	Si vous vendez dans les délais suivants :	<ul style="list-style-type: none">• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %. <ul style="list-style-type: none">• La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.• Les frais de retrait sont déduits du montant vendu.• Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.• Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait.• Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.• Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.	
	moins de 1 an		5,5
	moins de 2 ans		5,0
	moins de 3 ans		5,0
	moins de 4 ans		4,0
	moins de 5 ans		4,0
	moins de 6 ans		3,0
	moins de 7 ans		2,0
après 7 ans	0,0		
Frais modiques	Si vous vendez dans les délais suivants :	<ul style="list-style-type: none">• Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.	
	moins de 1 an		3,0
	moins de 2 ans		2,5
	moins de 3 ans		2,0
	après 3 ans		0,0
Série F/honoraires de service	Le montant que vous payez pour cette option de frais d'acquisition sera décrit dans le contrat entre vous et votre conseiller.	<ul style="list-style-type: none">• La totalité de votre dépôt reçu par l'Empire Vie sert à acheter des unités.• L'Empire Vie ne paie pas de commission ni de commission de service à votre conseiller.• Aucuns frais de retrait.• Aucuns frais pour les virements.	

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. Aucune commission de service n'est payable aux termes de l'option de frais d'acquisition de série F/honoraires de service.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Des frais couvrant les garanties à l'échéance et au décès et la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le FPG équilibré Élite de l'Empire Vie est de 1,25 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca